



Résumé officieux de deux points abordés au C.A du 23 Mars 2006.

- ✚ Après une rude bataille au sein du conseil pour pouvoir mettre au vote une motion (*ci-dessous*) contre le Contrat Première Embauche porté par l'UNEF, la FAGE, la FERC-SUP CGT, le SNESUP, nous avons gagné !

Le vote a bulletin secret parle de lui-même : 21 Pour, 14 Contre, 1 Abstention

Motion

Le conseil d'administration de l'Université de Bretagne Sud est réuni le 23 mars 2006, alors qu'un mouvement de grande ampleur est engagé contre le Contrat Première Embauche.

En tant qu'établissement public dont l'une des missions est l'enseignement supérieur, l'UBS est particulièrement attentive au devenir et à l'insertion professionnelle des jeunes qu'elle accueille dans ses formations.

Le conseil d'administration de l'UBS estime que le CPE va à l'encontre de l'intérêt des jeunes sortant de nos formations et s'engageant dans la vie professionnelle. Il institutionnalise la précarité pour la jeunesse et constitue une forme de régression sociale menaçant tous les salariés.

Le conseil d'administration de l'UBS exprime sa solidarité vis à vis des inquiétudes exprimées par les étudiants. Il demande le retrait du CPE et l'ouverture de négociations avec les partenaires sociaux et les étudiants.

Ps : Voir Ouest France du 24 Mars 2006

✚ Journée de solidarité

Long débat sur ce point. A noter l'unité syndicale enseignants et administratifs, épaulée par 180 signatures du coté IATOSS obtenu par tous les syndicats non enseignants.

- Pour les enseignants : le vote a eu lieu sur la proposition que pourrait prendre la journée de solidarité. : 7h00 de travail accomplies sous forme de la participation de l'intéressé à une ou plusieurs des manifestations. Cette proposition a été rejetée. Ce qui a pour effet immédiat que les enseignants sont dispensés de cette journée

- Pour les personnels IATOSS, le Président a préféré ne pas soumettre au vote la décision de la CPE, voyant le débat houleux au vu des arguments avancés. De plus, si la proposition avait été rejetée comme pour les enseignants le CA n'aurait donc pas validée une décision prise en CPE! Il propose que le sujet soit à nouveau mis à l'ordre du jour de la prochaine CPE.

Aussi, nous espérons tous que la CPE aussi bien du coté administration que des élus du personnel rejettera une fois pour toute par un vote cette journée.

Dans l'attente, le prochain CA doit avoir lieu le 21 juin..... Il aurait fallu que le C.A vote cette proposition pour que la journée de solidarité soit effective le 5 Juin.

Nous vous invitons à lire le procès verbal du conseil d'administration précédent.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur des points précis, contactez nous.

Pour le Syndicat FERC-SUP CGT UBS
Jérôme Lefeuvre